

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Présents : BONHOMME Gilles, GANHITO Manuel, BOIVIN Claude, VEDRINE Nicole, GUILLAUME Odile, SERRE Roger, PIETRUSIAK Marie-Odile.

Absents excusés : BOYER Pierre, VERGNOL Monique, VAYSSIE Marc

Absente : DAUPHIN Annie

Lecture et approbation du procès-verbal du 21 Février 2019

Compte Administratif 2018 :

	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	121 063, 49 €	176 949, 04 €	+ 55 885, 55 €
Investissement	279 745, 12 €	382 597, 40 €	+ 102 852, 28 €

Total des 2 sections : + **158 737, 83 €**

A ces résultats de l'exercice 2018 s'ajoutent le résultats de clôture de l'exercice 2017 soit un excédent de fonctionnement de 7 017, 76 d'où un résultat global de + **165 755, 59 €**.

Le compte administratif 2018 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Budget 2019 :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 229 252, 55 € et en investissement à 441 882, 59 € soit un total de 671 135, 14 €.

Le budget 2019 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Taux d'imposition :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation	8,38 %
- Taxe foncière bâti	10,01 %
- Taxe foncière non bâti	41,81 %

FIC 2019 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une modification concernant le dossier FIC 2019, seul le dossier voirie pour un montant de 50 200 € HT a été déposé, la rénovation de l'agence postale sera subventionnée par la Banque Postale (50%) et la DETR (30%) et la toiture de la mairie par la DETR (30%).

Approbation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

A cet effet, le Maire de chaque commune doit obligatoirement établir un DICRIM.

Le DICRIM doit reprendre les informations transmises dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le DICRIM tel qu'il est proposé et charge Mr le Maire de faire le nécessaire afin qu'il soit porté à la connaissance de la population, une distribution par foyer sera donc effectuée.

Transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « Loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} Janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} Juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert des compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense au 1^{er} Janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Convention pour le contrôle des bouches d'incendie

Une convention sera signée avec la SEMERAP pour le contrôle technique des bouches d'incendie tous les 2 ans

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour la signature de cette convention.

Motion sur la situation de l'EHPAD de Tauves

Sur proposition de Mr Serre Roger, le Conseil municipal a décidé de prendre une motion pour le soutien et le maintien de l'EHPAD de Tauves et a chargé Mr le Maire de transmettre ce document à l'Agence Régionale de Santé, au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à Mr le S/Préfet.